

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22.06.2021

Présents : F. LEROY, J. BASNIER, T. DELASTRE, C. BENLEKEHAL, M. MULLER, V. PAUL, C. ZIMMERMANN, C. VERDIER, M.BRULLETI

Représentés : M. MONBEL (pouvoir donné à J. BASNIER), I. LEBARBENCHON (pouvoir donné à C. VERDIER), M .ADRIEN (pouvoir donné à C. BENLEKEHAL), J. FOUCHER (pouvoir donné à T. DELASTRE)

Absents : F. PETIARD (excusé), L. CASROUGE

Madame le Maire procède à l'appel des Conseillers.
Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance 20h07.

Nomination du secrétaire de séance

V. PAUL est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du dernier compte-rendu:

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22/02/2021 est adopté **à l'unanimité**.

2 Prêt pour les huisseries de la Mairie :

Madame le Maire expose que la proposition du 17.01.2021 qui a été faite par le crédit agricole est caduque et qu'il convient de réétudier le projet de prêt pour les huisseries de la Mairie.

Il est proposé un prêt de 20 000 euros, à remboursement trimestriel, pour une période de 5 ans, à un taux de 0.62% avec 50 euros de frais de dossier.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à Madame le Maire à signer le prêt de 20 000 € avec un remboursement à échéances trimestrielles constantes sur 5 ans à un taux de 0.62 % .

3. CDD d'adjoint technique de 2^{ème} classe :

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour le bon fonctionnement des services au niveau des gîtes pour la période estivale, il convient de recruter un agent contractuel à temps non complet au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour cette période.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel

4 SDEC :

Il convient d'étudier les devis suivants, proposés par le SDEC pour le remplacement des lampadaires.

3 lampadaires sont à changer (1 au bourg, 2 aux sables).

Le devis (fournitures, travaux et services) est de **2870.51 €**.

Montant de l'aide : 1196.04 €

Avance de la TVA : 478.42 €

Total de la participation du SDEC Energie : 1674.46 €

Contribution de la commune : 1196.05 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le devis du SDEC et le mode de financement choisi sera en fonctionnement au compte 6554.

5 Tarifs gîtes et salle 2022

Les tarifs des gîtes et de la salle ont augmenté l'année dernière. Il est proposé de les maintenir pour l'année 2022.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs des gîtes et de la salle pour 2022.

6 Questions diverses :

Des habitants demandent à faire une porte ouverte pour visiter les gîtes. Cela sera possible en basse saison.

Collectéa assurera le ramassage des poubelles en porte à porte impasse de la Mailloterie à partir du 1^{er} juillet 2021. Pour l'impasse de Saut Besnard, un terrain situé au fond de l'impasse va être aménagé pour que le camion puisse manœuvrer. Les riverains devront tailler leurs haies et ne pas stationner sur les bas côtés pour que le camion puisse passer.

Clôture de séance : 21h29